CONCOURS EXTERNE DE CONTRÔLEUR DES FINANCES PUBLIQUES · CATÉGORIE B

Connaissances générales

Une fiche méthode, puis 16 fiches de révision pour le QCM de l'épreuve écrite n° 2 : institutions françaises, Union européenne, histoire, géographie et culture numérique, avec 80 QCM corrigés, puis les QCM officiels corrigés.

INSTITUTIONS FRANÇAISES

- I1 La Ve République : Constitution, Président, Gouvernement
- I2 Le Parlement et la fabrication de la loi
- I3 Conseil constitutionnel, Conseil d'État et CESE

UNION EUROPÉENNE

- U1 Les sept institutions de l'Union
- U2 Les traités et les élargissements

CULTURE NUMÉRIQUE

- N1 Information, communication et création de contenus
- N2 Protection et sécurité numériques

HISTOIRE DE FRANCE

- H1 Des origines à la fin du Moyen Âge
- H2 L'époque moderne (1492-1789)
- H3 La Révolution et l'Empire (1789-1815)
- H4 Le XIXe siècle (1815-1914)
- H5 Les guerres mondiales (1914-1945)
- H6 De 1945 à nos jours

GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE

- G1 Le territoire et ses milieux
- G2 L'organisation administrative
- G3 Population, économie et outre-mer

ANNALES

- A1 Les QCM officiels corrigés

L'Essentiel Concours

Établi d'après le programme de l'arrêté du 1er juillet 2024.

Ressource gratuite : partage libre, revente interdite.
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.

Version 1.1 · novembre 2026

Licence CC BY-NC-ND 4.0 · L'Essentiel Concours

contact@lessentiel-concours.fr

Réussir le QCM de connaissances générales

Répondre ou s'abstenir, éliminer les fausses propositions, réviser avec méthode

L'épreuve en bref. Le QCM compte **30 questions** : 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique (sujets zéro et 2026). Il partage une épreuve de 2 heures avec 3 questions à réponse courte. Coefficient 2 ; une note inférieure à 5 sur 20 est éliminatoire.

Les réponses. Quatre propositions, une seule bonne. Cocher deux cases revient à une réponse fausse. Pour s'abstenir, on coche la case « Ann » ou l'on ne coche rien.

Le temps. Le guide officiel fixe un plafond de 2 minutes par question, soit une heure au plus pour le QCM. Notre conseil : visez **45 minutes** (1 min 30 par question en moyenne), relecture comprise, pour garder **1 h 15** aux QRC, qui demandent de rédiger.

1 · Répondre ou s'abstenir ?

Une réponse fausse retire des points, une abstention ne coûte rien. Répondez seulement si vos chances d'avoir juste dépassent un **seuil**, qui dépend de la pénalité.

Pénalité par réponse fausse	Seuil	Au hasard sur 4	Entre 2 propositions
– 0,25 point	20 %	répondre	répondre
– 0,5 point	33 %	s'abstenir	répondre
– 1 point	50 %	s'abstenir	indifférent

Barèmes donnés à titre d'exemple : le guide indique qu'une réponse fausse est pénalisée, sans en publier la valeur. Vérifiez la notice de votre session. Le calcul complet figure dans la fiche Méthode du pack Mathématiques.

2 · Les techniques propres aux connaissances générales

Les institutions voisines	Le QCM joue sur les noms proches : Conseil constitutionnel et Conseil d'État ; Conseil européen, Conseil de l'Union et Conseil de l'Europe. Demandez-vous qui siège dans l'institution et ce qu'elle fait.
Les chiffres repères	577 députés, 348 sénateurs, 27 États membres, 18 régions, 101 départements. Une proposition qui s'en écarte peut être barrée sans hésiter.
La chronologie	Situez chaque proposition par rapport à une date sûre : 1789, 1958, 1992. Classer les propositions entre elles suffit souvent à trouver la bonne.
Les mots absolus	« Seul », « toujours », « jamais », « tous » : un seul contre-exemple rend l'affirmation fausse.
Les données datées	Population, nombre d'États membres, résultats d'élections changent. Révisez avec les données les plus récentes de votre session.

3 · Réviser avec ce pack

Lisez la page 1 d'une fiche, puis faites ses 5 QCM **sans regarder le corrigé**. Notez chaque erreur et la règle qui l'aurait évitée. Revenez sur la fiche quelques jours plus tard et refaites les questions ratées : c'est la répétition espacée qui fixe les dates et les chiffres. Les pièges de chaque fiche sont ceux que le QCM utilise pour fabriquer ses fausses propositions.

Quatre questions raisonnées pas à pas

1. Qui assure l'intérim en cas de vacance de la présidence de la République ?

~~A. Le Premier ministre~~
~~B. Le président de l'Assemblée nationale~~
C. Le président du Sénat
~~D. Le président du Conseil constitutionnel~~

Le Conseil constitutionnel constate la vacance, il ne l'assure pas : on barre D. Le Premier ministre dirige le Gouvernement, qui peut tomber : on barre A. L'Assemblée peut être dissoute, le Sénat jamais : c'est lui qui garantit la continuité (art. 7).

2. Le Conseil européen réunit :

~~A. Les ministres des États membres, par domaine~~
B. Les chefs d'État ou de gouvernement des États membres
~~C. Les 46 États du Conseil de l'Europe~~
~~D. Les députés européens~~

Piège des institutions voisines. A décrit le Conseil de l'Union européenne ; C, le Conseil de l'Europe, organisation distincte de l'Union ; D, le Parlement européen. Il reste B, avec le président du Conseil européen et celui de la Commission.

3. Lequel de ces traités est le plus ancien ?

~~A. Le traité de Maastricht~~
B. Le traité de Rome
~~C. Le traité de Lisbonne~~
~~D. L'Acte unique européen~~

On classe : Rome 1957, Acte unique 1986, Maastricht 1992, Lisbonne 2007. Même sans toutes les dates, savoir que Lisbonne est récent et Rome fondateur suffit à trancher.

4. Le règlement général sur la protection des données (RGPD) est :

~~A. Une loi française de 1978~~
B. Un règlement européen appliqué depuis 2018
~~C. Une directive à transposer en droit national~~
~~D. Une recommandation de la CNIL~~

Le nom donne la réponse : un « règlement » de l'Union s'applique directement, sans transposition, ce qui écarte C. La loi de 1978 est la loi Informatique et libertés ; la CNIL veille à l'application du RGPD, elle ne l'a pas écrit.

Les pièges classiques

Répondre à tout : une copie pleine de réponses au hasard peut perdre plus de points qu'elle n'en gagne.

Se fier à un mot familier : une proposition qui reprend un terme du cours n'est pas forcément juste ; lisez-la jusqu'au bout.

Changer une réponse sans raison nouvelle : ne modifiez votre choix que si vous avez repéré une erreur précise.

S'enliser : au-delà de 2 minutes, passez à la suivante et revenez-y à la fin.

Avant de rendre, vérifiez : une seule case cochée par question · la case « Ann » pour les abstentions · le report sur la grille correspond au brouillon · les questions sautées ont été revues · il reste 1 h 15 pour les QRC.

Les institutions de la Ve République

La Constitution de 1958, le Président de la République et le Gouvernement

L'ESSENTIEL EN 5 LIGNES

1. La Constitution du 4 octobre 1958 fonde un régime parlementaire doté d'un exécutif fort.

2. L'exécutif a deux têtes : le Président de la République, élu pour 5 ans, et le Gouvernement, dirigé par le Premier ministre.

3. Le Parlement compte deux chambres, l'Assemblée nationale et le Sénat : il vote la loi, contrôle le Gouvernement et évalue les politiques publiques.

4. Seule l'Assemblée nationale peut renverser le Gouvernement ; en retour, le Président peut la dissoudre.

5. Le Conseil constitutionnel vérifie que les lois respectent la Constitution.

Le tableau de synthèse

Institution	Composition et désignation	Durée	Rôle principal	Art.
Président de la République	Suffrage universel direct (depuis 1962) ; deux mandats consécutifs au plus (depuis 2008)	5 ans	Veille au respect de la Constitution, garantit l'indépendance nationale	5 à 19
Gouvernement	Premier ministre nommé par le Président ; ministres nommés sur sa proposition	Pas de durée fixe	Détermine et conduit la politique de la Nation ; dispose de l'administration	20 à 23
Assemblée nationale	577 députés, suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours	5 ans	Vote la loi, contrôle le Gouvernement, peut le renverser	24, 49
Sénat	348 sénateurs, suffrage universel indirect ; renouvelé par moitié tous les 3 ans	6 ans	Vote la loi, représente les collectivités territoriales ; ne peut être dissous	24, 32
Conseil constitutionnel	9 membres : 3 nommés par le Président de la République, 3 par le président de l'Assemblée, 3 par le président du Sénat	9 ans, non renouvelable	Contrôle la conformité des lois à la Constitution ; juge les élections nationales	56 à 63

Les pièges classiques

Le Sénat ne peut ni être dissous ni renverser le Gouvernement : ces deux armes ne visent que l'Assemblée nationale.

Le Président ne révoque pas le Premier ministre en droit : il met fin à ses fonctions quand celui-ci présente la démission du Gouvernement (art. 8).

L'intérim de la présidence revient au président du Sénat (art. 7), et non au Premier ministre.

Conseil constitutionnel et Conseil d'État sont distincts : le second conseille le Gouvernement et juge l'administration (voir fiche I3).

Le quinquennat a été adopté par référendum en 2000, mais appliqué pour la première fois en 2002.

Les grands mécanismes à connaître

Les pouvoirs propres · art. 19
Le Président les exerce sans contreseing, c'est-à-dire sans la signature d'un ministre : nomination du Premier ministre, référendum, dissolution, pouvoirs exceptionnels (art. 16), saisine du Conseil constitutionnel.

La motion de censure · art. 49, al. 2
Signée par au moins un dixième des députés, elle doit être adoptée à la majorité absolue des membres de l'Assemblée. Adoptée, elle oblige le Gouvernement à démissionner.

Le « 49.3 » · art. 49, al. 3
Le texte est adopté sans vote, sauf si une motion de censure est votée. Depuis 2008 : lois de finances, lois de financement de la sécurité sociale, et un seul autre texte par session.

Loi et règlement · art. 34 et 37
L'article 34 réserve certaines matières à la loi, dont l'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impôts. Le reste relève du règlement, pris par le Gouvernement.

La révision · art. 89
Le texte est voté dans les mêmes termes par les deux assemblées, puis approuvé par référendum, ou, pour un projet du Président, par le Congrès à la majorité des trois cinquièmes des suffrages exprimés.

La QPC · art. 61-1
Depuis le 1er mars 2010, un justiciable peut contester, au cours d'un procès, une loi en vigueur. Le Conseil d'État ou la Cour de cassation filtre la question.

Bon à savoir : trois cohabitations, quand la majorité de l'Assemblée s'oppose au Président : 1986-1988, 1993-1995 et 1997-2002.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien de membres nommés compte le Conseil constitutionnel ?
A. 7 · B. 12 · C. 9 · D. 15

2. Quelle institution peut renverser le Gouvernement ?
A. L'Assemblée nationale · B. Le Sénat · C. Le Conseil constitutionnel · D. Le Parlement réuni en Congrès

3. En cas de vacance de la présidence de la République, qui assure l'intérim ?
A. Le Premier ministre · B. Le président de l'Assemblée nationale · C. Le président du Conseil constitutionnel · D. Le président du Sénat

4. Depuis quelle révision le Président est-il élu au suffrage universel direct ?
A. 1958 · B. 1962 · C. 1974 · D. 2000

5. La question prioritaire de constitutionnalité (QPC) permet :
A. au Président de saisir le Conseil avant la promulgation d'une loi · B. à 60 députés de contester un décret · C. à un justiciable de contester, au cours d'un procès, une loi en vigueur · D. au Sénat de s'opposer définitivement à une loi

Corrigés commentés

1. C · Neuf membres nommés pour 9 ans ; les anciens présidents de la République siègent de droit, sans être nommés.

2. A · Seule l'Assemblée nationale vote une motion de censure (art. 49).

3. D · L'article 7 confie l'intérim au président du Sénat, et non au Premier ministre.

4. B · Référendum du 28 octobre 1962. En 1958, le Président était élu par un collège d'environ 80 000 grands électeurs.

5. C · La QPC vise une loi déjà en vigueur ; la réponse A décrit le contrôle avant promulgation.

Le Parlement et la fabrication de la loi

Deux assemblées, leurs différences, et le parcours d'un texte jusqu'au Journal officiel

L'ESSENTIEL

Le bicamérisme. Le Parlement compte deux assemblées, l'Assemblée nationale et le Sénat. Il vote la loi, contrôle l'action du Gouvernement et évalue les politiques publiques (art. 24).

Les sessions. Depuis 1995, une session ordinaire unique va du premier jour ouvrable d'octobre au dernier jour ouvrable de juin. Des sessions extraordinaires peuvent être ouvertes par décret du Président (art. 29).

Les commissions permanentes examinent les textes avant la séance publique ; huit au plus par assemblée (art. 43).

Le Congrès réunit les deux assemblées à Versailles, pour réviser la Constitution ou entendre une déclaration du Président (art. 18).

Assemblée nationale et Sénat : les différences

	Assemblée nationale	Sénat
Membres	577 députés	348 sénateurs
Élection	Suffrage universel direct, scrutin majoritaire à deux tours	Suffrage universel indirect, par des grands électeurs, surtout des élus locaux
Mandat · âge	5 ans · 18 ans minimum	6 ans, renouvelé par moitié tous les 3 ans · 24 ans minimum
Président	Élu pour toute la législature	Élu après chaque renouvellement ; assure l'intérim de la présidence de la République
Siège	Palais Bourbon	Palais du Luxembourg
Spécificités	Peut renverser le Gouvernement ; peut être dissoute ; a le dernier mot en cas de désaccord	Ne peut être ni dissous ni renverser le Gouvernement ; représente les collectivités territoriales

Le parcours d'une loi en six étapes

1 · L'initiative

Projet de loi : vient du Gouvernement, après avis du Conseil d'État et délibération en Conseil des ministres. Proposition de loi : vient d'un parlementaire.

2 · L'examen

Le texte passe en commission, puis en séance publique, où il peut être amendé.

3 · La navette

Il va d'une assemblée à l'autre jusqu'à son adoption dans les mêmes termes.

4 · La CMP

En cas de désaccord, après deux lectures par assemblée (une en procédure accélérée), une commission mixte paritaire de 7 députés et 7 sénateurs cherche un texte commun.

5 · Le dernier mot

Si le désaccord persiste, le Gouvernement peut demander à l'Assemblée nationale de statuer définitivement (art. 45).

6 · La promulgation

Après un éventuel contrôle du Conseil constitutionnel, le Président promulgue la loi dans les 15 jours (art. 10), puis elle paraît au Journal officiel.

Les textes particuliers

Loi organique : elle précise l'organisation des pouvoirs publics ; le Conseil constitutionnel la contrôle obligatoirement.

Loi de finances : elle autorise les recettes et les dépenses de l'État. Le Parlement dispose de 70 jours ; au-delà, le Gouvernement peut l'appliquer par ordonnance (art. 47).

Loi de financement de la sécurité sociale : 50 jours (art. 47-1).

Ordonnance : le Parlement autorise le Gouvernement à agir dans le domaine de la loi, pour un temps limité ; l'ordonnance doit ensuite être ratifiée (art. 38).

Contrôler le Gouvernement

Les questions au Gouvernement : au moins une séance par semaine leur est réservée (art. 48).

Les commissions d'enquête : elles recueillent des informations sur des faits précis ou sur la gestion des services publics (art. 51-2).

La motion de censure : seule l'Assemblée nationale peut l'adopter, et renverser ainsi le Gouvernement (art. 49).

L'évaluation : la Cour des comptes assiste le Parlement dans le contrôle de l'action du Gouvernement (art. 47-2).

Les pièges classiques

Projet ou proposition : un projet de loi vient du Gouvernement, une proposition de loi d'un parlementaire.

L'ordre de dépôt n'est pas libre : les lois de finances et de financement de la sécurité sociale vont d'abord à l'Assemblée nationale ; les textes sur l'organisation des collectivités territoriales, d'abord au Sénat (art. 39).

Le Président ne vote pas la loi : il la promulgue. Il peut demander une nouvelle délibération, qui ne peut lui être refusée (art. 10).

Le Sénat n'a pas le dernier mot : en cas de désaccord persistant, c'est l'Assemblée nationale, à la demande du Gouvernement.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Combien l'Assemblée nationale compte-t-elle de députés ?
A. 348 · B. 577 · C. 925 · D. 600

2. Quelle est la durée du mandat d'un sénateur ?
A. 5 ans · B. 9 ans · C. 6 ans · D. 3 ans

3. Une commission mixte paritaire réunit :
A. 5 députés et 5 sénateurs · B. 10 députés et 10 sénateurs · C. 14 députés · D. 7 députés et 7 sénateurs

4. De quel délai le Président dispose-t-il pour promulguer une loi ?
A. 15 jours · B. 8 jours · C. 1 mois · D. 3 mois

5. Un projet de loi est :
A. un texte déposé par un sénateur · B. un texte rejeté par le Parlement · C. un texte d'initiative gouvernementale · D. une loi déjà votée

Corrigés détaillés

1. B · 577 députés. 348 est le nombre de sénateurs, 925 le total des parlementaires.

2. C · 6 ans, avec un renouvellement par moitié tous les 3 ans.

3. D · Sept membres de chaque assemblée, d'où le mot « paritaire ».

4. A · 15 jours après la transmission du texte définitivement adopté (art. 10).

5. C · Le projet vient du Gouvernement ; s'il émane d'un parlementaire, c'est une proposition de loi.

Conseil constitutionnel, Conseil d'État et CESE

Un juge de la Constitution, un conseiller-juge, une assemblée consultative : trois institutions à ne pas confondre

	Conseil constitutionnel	Conseil d'État	CESE
Création	1958	1799, sous Bonaparte	1925 ; nom actuel en 2008
Composition	9 membres pour 9 ans + anciens présidents de la République	Magistrats administratifs, recrutés notamment par l'INSP	175 membres pour 5 ans, issus de la société civile
Rôle	Juge des lois et des élections nationales	Conseiller du Gouvernement, juge administratif suprême	Assemblée consultative
Siège · articles	Palais-Royal · art. 56 à 63	Palais-Royal · art. 37 à 39	Palais d'Iéna · art. 69 à 71

Le Conseil constitutionnel

Composition. 3 membres nommés par le Président de la République, 3 par le président de l'Assemblée, 3 par le président du Sénat ; 9 ans non renouvelables, renouvellement par tiers tous les 3 ans. Son président, nommé par le Président de la République, a voix prépondérante.

Avant la promulgation (art. 61). Contrôle obligatoire des lois organiques et des règlements des assemblées ; facultatif pour les lois ordinaires, sur saisine du Président de la République, du Premier ministre, des présidents des assemblées, de 60 députés ou de 60 sénateurs.

Après l'entrée en vigueur (art. 61-1). La question prioritaire de constitutionnalité (QPC), transmise par le Conseil d'État ou la Cour de cassation.

Autres missions. Juge des élections nationales et des référendums. Ses décisions sont sans recours et s'imposent à toutes les autorités (art. 62).

Le Conseil d'État

Conseiller du Gouvernement. Avis obligatoire sur les projets de loi, d'ordonnance et les « décrets en Conseil d'État ». Depuis 2008, un président d'assemblée peut aussi le consulter sur une proposition de loi.

Juge administratif suprême. Il coiffe les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel, et juge en cassation. Il juge aussi directement les recours contre les décrets.

Présidence. Présidé en droit par le Premier ministre, il est dirigé dans les faits par son vice-président.

Le Conseil économique, social et environnemental (CESE)

La « troisième assemblée ». Il représente la société civile organisée : salariés, entreprises, agriculteurs, associations, protection de la nature. Ses avis ne lient pas les pouvoirs publics.

Saisine. Par le Gouvernement (obligatoire pour les projets de loi de programmation à caractère économique, social ou environnemental), par le Parlement, par lui-même, ou par une pétition de 150 000 personnes âgées d'au moins 16 ans.

Participation citoyenne. Il organise des conventions citoyennes, comme celles sur le climat (2019-2020) et sur la fin de vie (2022-2023).

Les pièges classiques

Conseil constitutionnel et Conseil d'État siègent tous deux au Palais-Royal, mais l'un juge la conformité des lois à la Constitution, l'autre conseille le Gouvernement et juge l'administration.

Le Conseil d'État n'est pas la Cour de cassation : la Cour de cassation est au sommet de l'ordre judiciaire (litiges entre personnes privées, affaires pénales).

La saisine se fait par 60 députés ou par 60 sénateurs, et non par 60 parlementaires pris dans les deux assemblées.

Un justiciable ne saisit pas directement le Conseil constitutionnel : sa QPC passe d'abord par le Conseil d'État ou la Cour de cassation.

Le CESE ne vote pas la loi : il rend des avis, que le Gouvernement et le Parlement ne sont pas obligés de suivre.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quelle institution contrôle obligatoirement les lois organiques avant leur promulgation ?
A. Le Conseil d'État · B. La Cour de cassation · C. Le Conseil constitutionnel · D. Le CESE

2. Quelle est la juridiction suprême de l'ordre administratif ?
A. Le Conseil d'État · B. La Cour de cassation · C. Le Conseil constitutionnel · D. La Cour des comptes

3. Combien de membres compte le CESE ?
A. 577 · B. 175 · C. 348 · D. 9

4. Combien de signataires une pétition doit-elle réunir pour saisir le CESE ?
A. 500 000 · B. 1 million · C. 50 000 · D. 150 000

5. Qui préside, en droit, le Conseil d'État ?
A. Le Président de la République · B. Le Premier ministre · C. Le garde des Sceaux · D. Le vice-président du Conseil d'État

Corrigés détaillés

1. C · Le contrôle des lois organiques par le Conseil constitutionnel est obligatoire (art. 61).

2. A · Le Conseil d'État coiffe les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel.

3. B · 175 membres depuis la loi organique de 2021. 577 et 348 sont les effectifs des deux assemblées, 9 celui du Conseil constitutionnel.

4. D · 150 000 personnes âgées d'au moins 16 ans, depuis la loi organique de 2021.

5. B · Le Premier ministre préside en droit ; le vice-président dirige l'institution dans les faits.

Les sept institutions de l'Union européenne

Qui les compose, ce qu'elles font, où elles siègent, et comment l'Union adopte ses lois

L'ESSENTIEL

27 États membres. L'Union européenne (UE) est une union de 27 États qui exercent ensemble certaines compétences. Ses règles reposent sur deux traités : le traité sur l'Union européenne (TUE) et le traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE).

Le « triangle institutionnel ». La Commission propose les lois ; le Parlement européen, qui représente les citoyens, et le Conseil de l'UE, qui représente les gouvernements, les adoptent ensemble.

Le vote au Conseil de l'UE. Le plus souvent à la majorité qualifiée : au moins 55 % des États (15 sur 27), représentant au moins 65 % de la population de l'Union.

Les sept institutions en un tableau

Institution	Composition	Rôle	Siège
Parlement européen	720 députés élus pour 5 ans au suffrage universel direct, dont 81 pour la France (élections de 2024)	Vote les lois et le budget avec le Conseil ; élit le président de la Commission ; peut la censurer	Strasbourg (sessions plénières), Bruxelles, Luxembourg
Conseil européen	Chefs d'État ou de gouvernement des 27, son président (élu pour 2 ans et demi, renouvelable une fois) et le président de la Commission	Fixe les grandes orientations politiques ; ne vote pas les lois	Bruxelles
Conseil de l'UE	Un ministre par État, selon le sujet traité ; présidence tournante de 6 mois	Vote les lois et le budget avec le Parlement ; coordonne les politiques des États	Bruxelles, Luxembourg
Commission européenne	27 commissaires, un par État, pour 5 ans ; président proposé par le Conseil européen et élu par le Parlement	Propose les lois (monopole de l'initiative), exécute le budget, veille au respect des traités	Bruxelles
Cour de justice de l'UE (CJUE)	Cour de justice (un juge par État) et Tribunal	Fait respecter le droit de l'UE et assure qu'il est interprété de la même façon partout	Luxembourg
Banque centrale européenne (BCE)	Directoire et gouverneurs des banques centrales des 21 pays de la zone euro	Conduit la politique monétaire de la zone euro ; objectif premier : la stabilité des prix	Francfort
Cour des comptes européenne	Un membre par État	Contrôle les recettes et les dépenses de l'Union	Luxembourg

Comment l'Union adopte une loi

1 · La proposition

La Commission rédige et propose le texte. Un million de citoyens d'au moins 7 États peuvent l'inviter à agir (initiative citoyenne européenne).

2 · L'adoption

Procédure législative ordinaire (ou « codécision ») : le Parlement et le Conseil de l'UE doivent adopter le même texte.

3 · Le texte adopté

Un **règlement** s'applique directement dans tous les États. Une **directive** fixe un objectif que chaque État transpose dans son droit.

Les pièges classiques

Trois « Conseils » à ne pas confondre. Le Conseil européen réunit les chefs d'État ou de gouvernement ; le Conseil de l'UE réunit les ministres. Le Conseil de l'Europe, lui, n'appartient pas à l'UE : c'est une organisation distincte de 46 États, installée à Strasbourg.

Deux cours européennes distinctes. La CJUE (Luxembourg) applique le droit de l'Union ; la Cour européenne des droits de l'homme (Strasbourg) dépend du Conseil de l'Europe.

La Commission propose mais ne vote pas les lois : ce sont le Parlement et le Conseil de l'UE qui les adoptent.

Règlement ou directive : le règlement s'applique tel quel ; la directive doit être transposée par chaque État.

Tous les États n'ont pas l'euro : 21 des 27 l'utilisent, la Bulgarie étant la dernière à l'avoir adopté, le 1er janvier 2026.

Entraînez-vous : 5 QCM

Une seule bonne réponse ; une réponse fausse retire des points. En cas de doute, abstenez-vous.

1. Quelle institution détient l'initiative des lois européennes ?
A. Le Parlement européen · B. Le Conseil européen · C. La Commission européenne · D. La BCE

2. Où siège la Banque centrale européenne ?
A. Bruxelles · B. Francfort · C. Luxembourg · D. Strasbourg

3. Combien de députés européens la France a-t-elle élus en 2024 ?
A. 81 · B. 79 · C. 96 · D. 74

4. Le Conseil de l'Union européenne réunit :
A. les chefs d'État ou de gouvernement · B. les commissaires · C. les juges de la CJUE · D. les ministres des États membres

5. Une directive européenne :
A. s'applique telle quelle dans tous les États · B. est un simple avis · C. doit être transposée dans le droit de chaque État · D. est adoptée par la BCE

Corrigés détaillés

1. C · La Commission a le monopole de l'initiative législative ; le Parlement et le Conseil de l'UE adoptent les textes.

2. B · Francfort, en Allemagne. Luxembourg accueille la CJUE et la Cour des comptes européenne.

3. A · 81 députés sur 720. La France en avait 79 lors de la législature 2019-2024.

4. D · Les ministres, dont la formation change selon le sujet. Les chefs d'État ou de gouvernement forment le Conseil européen.

5. C · La directive fixe un objectif ; chaque État choisit les moyens de l'atteindre. La réponse A décrit le règlement.

La construction européenne : traités et élargissements

De la CECA à l'Union à 27 : les grandes étapes, les traités successifs et les États membres

L'ESSENTIEL

Le point de départ. Le 9 mai 1950, le ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman propose de mettre en commun le charbon et l'acier de la France et de l'Allemagne, pour rendre une nouvelle guerre impossible. Le 9 mai est devenu la Journée de l'Europe.

Les « pères de l'Europe ». Jean Monnet (inspirateur du plan Schuman), Robert Schuman, Konrad Adenauer (chancelier allemand), Alcide De Gasperi (président du Conseil italien) et Paul-Henri Spaak (ministre belge).

Les six fondateurs. France, République fédérale d'Allemagne, Italie, Belgique, Pays-Bas et Luxembourg.

Les traités successifs

Signé	Traité	Ce qu'il apporte
1951	**Traité de Paris**	Crée la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), entre les six fondateurs. Expiré en 2002.
1957	**Traités de Rome**	Créent la Communauté économique européenne (CEE, marché commun) et Euratom (énergie atomique). En vigueur en 1958.
1986	**Acte unique européen**	Prévoit le marché unique, réalisé au 1er janvier 1993 : libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux.
1992	**Traité de Maastricht**	Crée l'Union européenne, la citoyenneté européenne et prépare la monnaie unique. En vigueur le 1er novembre 1993.
1997	**Traité d'Amsterdam**	Intègre l'espace Schengen dans le cadre de l'Union ; renforce les pouvoirs du Parlement. En vigueur en 1999.
2001	**Traité de Nice**	Adapte les institutions avant le grand élargissement de 2004. En vigueur en 2003.
2004	**Traité constitutionnel**	Rejeté par référendum en France (29 mai 2005) et aux Pays-Bas : il n'est jamais entré en vigueur.
2007	**Traité de Lisbonne**	En vigueur le 1er décembre 2009. Il crée le président stable du Conseil européen et le haut représentant pour les affaires étrangères, rend la Charte des droits fondamentaux contraignante et prévoit la sortie d'un État (article 50).

Autres repères à connaître. 1979 : première élection du Parlement européen au suffrage universel direct. 1985 : accords de Schengen, appliqués à partir de 1995. 1999 : naissance de l'euro pour les opérations financières ; pièces et billets le 1er janvier 2002. 31 janvier 2020 : sortie du Royaume-Uni (Brexit).

L'espace Schengen supprime les contrôles aux frontières intérieures. Il compte 29 pays : 25 États de l'UE (sans l'Irlande ni Chypre) et l'Islande, la Norvège, la Suisse et le Liechtenstein, qui ne sont pas membres de l'UE.

De 6 à 27 États membres : les élargissements

Année	Pays entrants	Total
1957	Les six fondateurs de la CEE (déjà réunis dans la CECA en 1951)	6
1973	Royaume-Uni, Irlande, Danemark	9
1981	Grèce	10
1986	Espagne, Portugal	12
1995	Autriche, Finlande, Suède	15
2004	Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie	25
2007	Bulgarie, Roumanie	27
2013	Croatie	28
2020	Sortie du Royaume-Uni (Brexit), le 31 janvier	27

Plusieurs pays sont candidats à l'adhésion, notamment l'Ukraine, la Moldavie, la Turquie et des pays des Balkans occidentaux (Albanie, Monténégro, Serbie…).

Les pièges classiques

Paris 1951 puis Rome 1957 : le premier crée la CECA, le second la CEE. Ne les inversez pas.

Maastricht crée l'Union européenne, et non la CEE ; Lisbonne est signé en 2007 mais n'entre en vigueur qu'en 2009.

2004 n'est pas 2007 : la Bulgarie et la Roumanie sont entrées trois ans après les dix pays de 2004.

Schengen, euro et UE ne se recouvrent pas : la Suisse et la Norvège sont dans Schengen sans être dans l'UE ; 6 États de l'UE n'ont pas l'euro.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel traité a créé l'Union européenne ?
A. Le traité de Rome · B. Le traité de Lisbonne · C. Le traité de Maastricht · D. Le traité de Nice

2. Lequel de ces pays ne fait pas partie des six fondateurs ?
A. L'Espagne · B. Le Luxembourg · C. L'Italie · D. Les Pays-Bas

3. Combien l'Union compte-t-elle d'États membres depuis le Brexit ?
A. 25 · B. 28 · C. 26 · D. 27

4. Quels pays ont rejoint la Communauté européenne en 1973 ?
A. Espagne et Portugal · B. Autriche, Finlande et Suède · C. Royaume-Uni, Irlande et Danemark · D. Grèce

5. Quel est le dernier pays entré dans l'Union européenne ?
A. La Roumanie · B. La Croatie · C. La Bulgarie · D. La Slovénie

Corrigés détaillés

1. C · Signé en 1992, entré en vigueur le 1er novembre 1993. Rome (1957) a créé la CEE.

2. A · L'Espagne est entrée en 1986, avec le Portugal.

3. D · 28 avant le 31 janvier 2020, 27 depuis la sortie du Royaume-Uni.

4. C · Premier élargissement, qui porte la Communauté à 9 membres.

5. B · La Croatie, le 1er juillet 2013. La Bulgarie et la Roumanie sont entrées en 2007, la Slovénie en 2004.

Des origines à la fin du Moyen Âge

De la Gaule romaine à la fin de la guerre de Cent Ans (1453)

L'ESSENTIEL

Les grandes périodes. L'Antiquité s'achève avec la chute de l'Empire romain d'Occident (476). Le Moyen Âge s'étend de 476 à 1453 (fin de la guerre de Cent Ans et prise de Constantinople) ou à 1492 (arrivée de Christophe Colomb en Amérique), selon les historiens.

Trois dynasties de rois francs puis français. Les Mérovingiens (Clovis), les Carolingiens (Pépin le Bref, Charlemagne), puis les Capétiens à partir de 987. Les Valois, branche des Capétiens, règnent à partir de 1328.

La féodalité. Société organisée autour de liens personnels : un seigneur (le suzerain) accorde un fief, souvent une terre, à un vassal, qui lui doit en échange fidélité, aide militaire et conseil.

Le sacre. À partir des Capétiens, le roi est sacré à Reims : il tient son pouvoir de Dieu.

La chronologie à retenir

La Gaule romaine et les Francs	
52 av. J.-C.	Vercingétorix, chef gaulois, est vaincu par Jules César à Alésia : la Gaule devient romaine.
476	Fin de l'Empire romain d'Occident.
Vers 496-508	Baptême de Clovis, roi des Francs, qui fait de Paris sa capitale.
732	Charles Martel arrête une armée venue d'al-Andalus près de Poitiers.
800	Charlemagne est couronné empereur à Rome par le pape, le 25 décembre.
843	Traité de Verdun : l'empire est partagé entre les trois petits-fils de Charlemagne.
Les Capétiens et la guerre de Cent Ans	
987	Hugues Capet est élu roi : début de la dynastie capétienne.
1095	Le pape Urbain II appelle à la première croisade, à Clermont.
1214	Philippe Auguste remporte la bataille de Bouvines et renforce le pouvoir royal.
1226-1270	Règne de Louis IX (Saint Louis), qui développe la justice royale.
1302	Philippe le Bel réunit les premiers états généraux (clergé, noblesse, tiers état).
1337-1453	Guerre de Cent Ans entre la France et l'Angleterre.
1347-1352	La peste noire tue entre un tiers et la moitié de la population européenne.
1429	Jeanne d'Arc délivre Orléans ; Charles VII est sacré à Reims.
1431	Jeanne d'Arc est brûlée à Rouen.
1453	Bataille de Castillon : fin de la guerre de Cent Ans ; les Anglais ne gardent que Calais.

Les personnages clés

Vercingétorix · chef des Gaulois révoltés contre Rome, vaincu à Alésia en 52 av. J.-C.

Clovis · roi des Francs (481-511), premier roi franc converti au christianisme.

Charlemagne · roi des Francs puis empereur (800) ; développe les écoles et contrôle son empire grâce aux *missi dominici*.

Hugues Capet · élu roi en 987, fondateur de la dynastie capétienne.

Philippe Auguste · vainqueur à Bouvines (1214), il agrandit fortement le domaine royal.

Saint Louis · Louis IX, roi pieux et justicier, mort en croisade à Tunis en 1270.

Philippe le Bel · renforce l'État royal, s'oppose au pape et réunit les états généraux (1302).

Jeanne d'Arc · délivre Orléans (1429), fait sacrer Charles VII à Reims, brûlée à Rouen (1431).

Les pièges classiques

Charlemagne n'est pas le fondateur des Capétiens : il est carolingien. Les Capétiens commencent avec Hugues Capet, en 987.

La guerre de Cent Ans a duré 116 ans (1337-1453), avec de longues trêves.

Poitiers 732 et Bouvines 1214 : Charles Martel n'était pas roi, mais maire du palais ; Bouvines est une victoire de Philippe Auguste.

Le sacre se fait à Reims, et non à Paris ou à Saint-Denis, qui est la nécropole des rois.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Qui fonde la dynastie capétienne en 987 ?
A. Clovis · B. Charlemagne · C. Hugues Capet · D. Philippe Auguste

2. En quelle année Charlemagne est-il couronné empereur ?
A. 800 · B. 732 · C. 843 · D. 987

3. Quel roi remporte la bataille de Bouvines en 1214 ?
A. Saint Louis · B. Philippe le Bel · C. Charles VII · D. Philippe Auguste

4. Quelles sont les dates de la guerre de Cent Ans ?
A. 1300-1400 · B. 1337-1453 · C. 1214-1314 · D. 1429-1529

5. Quelle ville Jeanne d'Arc délivre-t-elle en 1429 ?
A. Reims · B. Rouen · C. Orléans · D. Paris

Corrigés détaillés

1. C · Hugues Capet, élu roi en 987 ; ses descendants règnent jusqu'en 1848, à travers les branches des Valois, des Bourbons et des Orléans.

2. A · Le 25 décembre 800, à Rome, par le pape Léon III.

3. D · Philippe Auguste bat une coalition menée par l'empereur germanique et soutenue par le roi d'Angleterre.

4. B · De 1337 à 1453, soit 116 ans.

5. C · Orléans. Charles VII est ensuite sacré à Reims ; Jeanne d'Arc meurt à Rouen en 1431.

L'époque moderne (1492-1789)

Renaissance, guerres de Religion, monarchie absolue et Lumières

L'ESSENTIEL

La Renaissance (XVe-XVIe siècles) renouvelle les arts et les savoirs en s'inspirant de l'Antiquité ; l'imprimerie (Gutenberg, vers 1450) diffuse les idées. L'humanisme place l'être humain au centre de la réflexion.

La Réforme protestante (Luther, 1517 ; Calvin) divise les chrétiens d'Europe et provoque en France les guerres de Religion (1562-1598).

La monarchie absolue de droit divin : le roi tient son pouvoir de Dieu et concentre tous les pouvoirs. Elle atteint son apogée sous Louis XIV.

Les Lumières (XVIIIe siècle) défendent la raison, la tolérance, la liberté et la séparation des pouvoirs. Elles préparent la Révolution.

La chronologie à retenir

Renaissance et guerres de Religion	
1492	Christophe Colomb atteint l'Amérique.
1515	François Ier remporte la bataille de Marignan.
1539	Ordonnance de Villers-Cotterêts : le français devient la langue des actes officiels et de la justice.
1562-1598	Guerres de Religion entre catholiques et protestants.
1572	Massacre de la Saint-Barthélemy, le 24 août, à Paris.
1598	Édit de Nantes : Henri IV, premier roi Bourbon, accorde la liberté de culte aux protestants.
La monarchie absolue	
1610	Assassinat d'Henri IV ; règne de Louis XIII, avec Richelieu comme principal ministre (1624-1642).
1635	Richelieu fonde l'Académie française.
1643-1715	Règne de Louis XIV, le « Roi-Soleil » ; règne personnel à partir de 1661, Colbert au contrôle des finances.
1682	La cour s'installe au château de Versailles.
1685	Révocation de l'édit de Nantes par l'édit de Fontainebleau : le protestantisme est interdit.
Le siècle des Lumières	
1715-1774	Règne de Louis XV.
1751-1772	Publication de l'*Encyclopédie*, dirigée par Diderot et d'Alembert.
1763	Traité de Paris, fin de la guerre de Sept Ans : la France perd le Canada et une grande partie de l'Inde.
1774	Avènement de Louis XVI.
1778	La France soutient l'indépendance des États-Unis, ce qui aggrave la crise financière du royaume.

Les personnages clés

François Ier (1515-1547) · roi de la Renaissance, protecteur des arts (il accueille Léonard de Vinci).

Henri IV (1589-1610) · premier Bourbon, protestant converti au catholicisme, auteur de l'édit de Nantes.

Richelieu · cardinal et principal ministre de Louis XIII, il renforce l'autorité royale.

Louis XIV (1643-1715) · le plus long règne de l'histoire de France (72 ans), symbole de l'absolutisme.

Colbert · contrôleur général des finances de Louis XIV ; développe les manufactures et le commerce (« colbertisme »).

Montesquieu · *De l'esprit des lois* (1748) : la séparation des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Voltaire · philosophe des Lumières, défenseur de la tolérance religieuse et de la liberté d'expression.

Rousseau · *Du contrat social* (1762) : la souveraineté appartient au peuple.

Les pièges classiques

Édit de Nantes et sa révocation : signé en 1598 par Henri IV, révoqué en 1685 par Louis XIV (édit de Fontainebleau).

Villers-Cotterêts (1539) impose le français dans les actes officiels ; il ne crée pas l'Académie française, fondée en 1635 par Richelieu.

Montesquieu et Rousseau : le premier théorise la séparation des pouvoirs, le second la souveraineté du peuple.

Versailles devient la résidence de la cour en 1682, et non dès le début du règne de Louis XIV en 1643.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel roi signe l'édit de Nantes en 1598 ?
A. Henri IV · B. Louis XIV · C. François Ier · D. Louis XIII

2. Quelle ordonnance impose le français dans les actes officiels ?
A. L'édit de Nantes · B. L'ordonnance de Villers-Cotterêts · C. L'édit de Fontainebleau · D. L'ordonnance de Moulins

3. En quelle année l'édit de Nantes est-il révoqué ?
A. 1598 · B. 1610 · C. 1685 · D. 1715

4. Qui est l'auteur de *De l'esprit des lois* ?
A. Voltaire · B. Rousseau · C. Diderot · D. Montesquieu

5. Quel roi remporte la bataille de Marignan en 1515 ?
A. Louis XII · B. François Ier · C. Henri II · D. Charles VIII

Corrigés détaillés

1. A · Henri IV met fin aux guerres de Religion en accordant la liberté de culte aux protestants.

2. B · L'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée par François Ier en 1539.

3. C · En 1685, par Louis XIV ; de nombreux protestants quittent alors le royaume.

4. D · Montesquieu, en 1748. Rousseau a écrit *Du contrat social*.

5. B · François Ier, au début de son règne, contre les Suisses alliés du duc de Milan.

La Révolution et l'Empire (1789-1815)

De la convocation des états généraux à la défaite de Waterloo

L'ESSENTIEL

Les causes. Une grave crise financière (dette de l'État), une société d'ordres contestée (clergé, noblesse, tiers état) et la diffusion des idées des Lumières.

Les grands régimes successifs. Monarchie constitutionnelle (1789-1792), Ire République (1792-1804) avec la Convention, puis le Directoire (1795-1799), le Consulat (1799-1804) et le Premier Empire (1804-1814 et 1815).

Les héritages durables. Égalité devant la loi et devant l'impôt, départements (1790), système métrique, Code civil (1804), préfets (1800), Banque de France (1800), lycées (1802), Légion d'honneur (1802), franc germinal (1803).

La chronologie à retenir

1789 : la fin de l'Ancien Régime	
5 mai 1789	Ouverture des états généraux à Versailles.
20 juin 1789	Serment du Jeu de paume : les députés du tiers état jurent de donner une Constitution à la France.
14 juillet 1789	Prise de la Bastille.
4 août 1789	Abolition des privilèges.
26 août 1789	Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
De la monarchie constitutionnelle à la République	
Juin 1791	Fuite du roi, arrêté à Varennes ; septembre : première Constitution écrite.
20 avril 1792	Déclaration de guerre au « roi de Bohême et de Hongrie » (l'Autriche).
10 août 1792	Prise des Tuileries : chute de la monarchie.
21-22 sept. 1792	Abolition de la royauté et proclamation de la Ire République, au lendemain de la victoire de Valmy (20 septembre).
21 janvier 1793	Exécution de Louis XVI.
1793-1794	La Terreur, dirigée par le Comité de salut public (Robespierre).
27 juillet 1794	Chute de Robespierre (9 thermidor an II).
Le Consulat et l'Empire	
9 novembre 1799	Coup d'État du 18 brumaire : Bonaparte devient Premier consul.
1801 · 1804	Concordat avec le pape ; Code civil (21 mars 1804).
2 déc. 1804	Sacre de Napoléon Ier à Notre-Dame de Paris.
2 déc. 1805	Victoire d'Austerlitz ; quelques semaines plus tôt, défaite navale de Trafalgar.
1812	Désastreuse campagne de Russie.
1814 · 1815	Première abdication ; retour pendant les Cent-Jours, puis défaite de Waterloo (18 juin 1815) et exil à Sainte-Hélène.

Les personnages clés

Louis XVI · dernier roi de l'Ancien Régime, guillotiné le 21 janvier 1793.

Sieyès · auteur de *Qu'est-ce que le tiers état ?* (1789) ; participe plus tard au coup d'État de Bonaparte.

La Fayette · héros de la guerre d'indépendance américaine, commandant de la garde nationale en 1789.

Olympe de Gouges · auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791).

Danton · grand orateur révolutionnaire, guillotiné en 1794 sur ordre du Comité de salut public.

Robespierre · figure de la Terreur, membre du Comité de salut public, guillotiné en juillet 1794.

Le saviez-vous ? La Révolution crée l'impôt moderne, payé par tous selon ses facultés. Les « quatre vieilles » contributions directes, créées entre 1790 et 1798 (foncière, personnelle-mobilière, patente, portes et fenêtres), sont les ancêtres des impôts locaux actuels.

Les pièges classiques

La République n'est pas proclamée en 1789, mais en septembre 1792. De 1789 à 1792, la France reste une monarchie, constitutionnelle à partir de 1791.

La fête nationale du 14 juillet date de 1880 ; elle rappelle à la fois la prise de la Bastille (1789) et la fête de la Fédération (1790).

Austerlitz est une victoire, Waterloo une défaite : Austerlitz en 1805, Waterloo en 1815.

Le 18 brumaire an VIII correspond au 9 novembre 1799 : le calendrier républicain compte les années à partir de 1792.

Entraînez-vous : 5 QCM

· une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quand la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen est-elle adoptée ?
A. 14 juillet 1789 · B. 4 août 1789 · C. 26 août 1789 · D. 21 septembre 1792

2. En quelle année la Ire République est-elle proclamée ?
A. 1789 · B. 1792 · C. 1793 · D. 1799

3. En quelle année le Code civil est-il promulgué ?
A. 1799 · B. 1801 · C. 1815 · D. 1804

4. Le coup d'État du 18 brumaire porte au pouvoir :
A. Bonaparte · B. Robespierre · C. Danton · D. La Fayette

5. Quelle est la dernière bataille de Napoléon ?
A. Austerlitz · B. Iéna · C. Waterloo · D. Trafalgar

Corrigés détaillés

1. C · Le 26 août 1789. Le 4 août est la nuit de l'abolition des privilèges.

2. B · Le 21 septembre 1792, l'abolition de la royauté ; le 22, an I de la République.

3. D · Le 21 mars 1804, quelques mois avant le sacre de Napoléon.

4. A · Bonaparte devient Premier consul ; c'est la fin du Directoire.

5. C · Waterloo, le 18 juin 1815, en Belgique actuelle. Trafalgar est une bataille navale de 1805.

Le XIXe siècle (1815-1914)

Révolutions, républiques et empire ; industrialisation ; enracinement de la IIIe République

L'ESSENTIEL

Une succession de régimes. Restauration (1815-1830), monarchie de Juillet (1830-1848), IIe République (1848-1852), Second Empire (1852-1870), IIIe République (1870-1940).

L'industrialisation. Machine à vapeur, chemin de fer, essor du charbon et de l'acier, puis de l'électricité. L'exode rural et la croissance des villes font naître une classe ouvrière.

La République s'installe. Après 1870, la IIIe République fonde la démocratie sur le suffrage universel masculin, l'école et les libertés publiques.

La colonisation. La France constitue le deuxième empire colonial du monde, de la conquête de l'Algérie (1830) à l'Afrique et à l'Indochine.

La chronologie à retenir

Des monarchies au Second Empire	
1815-1830	Restauration : Louis XVIII, puis Charles X.
1830	Révolution des « Trois Glorieuses » (27-29 juillet) ; Louis-Philippe devient roi des Français. Début de la conquête de l'Algérie.
1848	Révolution de février : IIe République, suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage (décret du 27 avril, porté par Victor Schœlcher). Louis-Napoléon Bonaparte est élu président.
1851-1852	Coup d'État du 2 décembre 1851, puis Second Empire : Louis-Napoléon devient Napoléon III.
1870	Défaite de Sedan face à la Prusse (2 septembre) ; proclamation de la République le 4 septembre.
La IIIe République	
1871	Commune de Paris (mars-mai), écrasée lors de la « Semaine sanglante » ; l'Alsace et la Moselle sont annexées par l'Allemagne.
1875	Lois constitutionnelles de la IIIe République.
1881-1882	Lois Jules Ferry : école primaire gratuite, laïque et obligatoire. 1881 : loi sur la liberté de la presse.
1884 · 1901	Liberté syndicale (loi Waldeck-Rousseau) ; liberté d'association (loi du 1er juillet 1901).
1894-1906	Affaire Dreyfus ; en 1898, Émile Zola publie « J'accuse… ! ».
1905	Loi du 9 décembre de séparation des Églises et de l'État.
1914	Loi du 15 juillet créant l'impôt général sur le revenu, défendue par Joseph Caillaux.

Les personnages clés

Louis-Philippe · « roi des Français » de 1830 à 1848, renversé par la révolution de février.

Napoléon III · neveu de Napoléon Ier ; sous son règne, le préfet Haussmann transforme Paris.

Léon Gambetta · proclame la République le 4 septembre 1870.

Alfred Dreyfus · capitaine juif condamné à tort pour trahison en 1894, réhabilité en 1906.

Victor Schœlcher · inspirateur du décret d'abolition de l'esclavage de 1848.

Victor Hugo · écrivain, opposant à Napoléon III, en exil de 1851 à 1870.

Jules Ferry · ministre de l'Instruction publique, père de l'école gratuite, laïque et obligatoire.

Jean Jaurès · dirigeant socialiste et pacifiste, assassiné le 31 juillet 1914.

Les pièges classiques

L'esclavage est aboli deux fois : une première fois en 1794 par la Convention, rétabli par Bonaparte en 1802, puis aboli définitivement en 1848.

Suffrage universel masculin en 1848, droit de vote des femmes seulement en 1944.

1901 n'est pas 1905 : 1901 consacre la liberté d'association, 1905 sépare les Églises et l'État.

Napoléon III n'est pas le fils de Napoléon Ier, mais son neveu. Il n'y a pas eu de règne effectif de « Napoléon II ».

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. En quelle année l'esclavage est-il définitivement aboli en France ?
A. 1794 · B. 1848 · C. 1815 · D. 1905

2. Les lois Jules Ferry sur l'école datent de :
A. 1905 · B. 1848 · C. 1881-1882 · D. 1901

3. En quelle année est votée la loi de séparation des Églises et de l'État ?
A. 1882 · B. 1901 · C. 1884 · D. 1905

4. Quel lien unit Napoléon III à Napoléon Ier ?
A. Il est son neveu · B. Il est son fils · C. Il est son petit-fils · D. Il est son frère

5. Quand la IIIe République est-elle proclamée ?
A. Le 2 décembre 1851 · B. Le 4 septembre 1870 · C. Le 14 juillet 1880 · D. En 1875

Corrigés détaillés

1. B · En 1848. L'abolition de 1794 a été annulée en 1802.

2. C · Gratuité en 1881, obligation et laïcité de l'enseignement primaire en 1882.

3. D · Loi du 9 décembre 1905 : la République ne reconnaît ni ne salarie aucun culte.

4. A · Louis-Napoléon Bonaparte est le fils de Louis Bonaparte, frère de Napoléon Ier.

5. B · Le 4 septembre 1870, après Sedan. 1875 est l'année des lois constitutionnelles.

Les guerres mondiales (1914-1945)

Deux guerres totales, la crise des années 1930, les totalitarismes et la France de Vichy

L'ESSENTIEL

Des guerres totales. Toute la société est mobilisée : soldats, économie, civils. La Première Guerre mondiale fait environ 1,4 million de morts parmi les soldats français.

L'entre-deux-guerres. La crise de 1929 frappe le monde ; les régimes totalitaires s'imposent (Staline en URSS, Mussolini en Italie dès 1922, Hitler en Allemagne en 1933). En France, le Front populaire (1936) obtient les congés payés.

La France entre 1940 et 1944. Après la défaite, le régime de Vichy du maréchal Pétain collabore avec l'Allemagne nazie, tandis que la France libre (de Gaulle) et la Résistance poursuivent le combat.

La Shoah. Le génocide des Juifs d'Europe par les nazis fait près de 6 millions de victimes ; environ 75 000 Juifs sont déportés depuis la France.

La chronologie à retenir

La Première Guerre mondiale	
28 juin 1914	Attentat de Sarajevo contre l'héritier d'Autriche-Hongrie ; le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France.
1916	Batailles de Verdun et de la Somme.
1917	Entrée en guerre des États-Unis ; révolutions russes.
11 nov. 1918	Armistice. Le traité de Versailles (28 juin 1919) rend l'Alsace-Moselle à la France.
L'entre-deux-guerres	
24 oct. 1929	« Jeudi noir » : krach boursier de Wall Street, début de la grande dépression.
30 janv. 1933	Hitler devient chancelier en Allemagne.
1936	Front populaire (Léon Blum) : accords Matignon, deux semaines de congés payés, semaine de 40 heures.
La Seconde Guerre mondiale	
1er-3 sept. 1939	L'Allemagne envahit la Pologne ; la France et le Royaume-Uni lui déclarent la guerre.
Mai-juin 1940	Défaite française ; appel du général de Gaulle le 18 juin ; armistice le 22 juin.
10 juillet 1940	Le Parlement vote les pleins pouvoirs à Pétain : fin de la IIIe République, début du régime de Vichy.
16-17 juillet 1942	Rafle du Vél' d'Hiv à Paris.
1943	Jean Moulin unifie la Résistance intérieure au sein du Conseil national de la Résistance (CNR).
6 juin 1944	Débarquement allié en Normandie ; libération de Paris le 25 août.
21 avril 1944	Ordonnance accordant le droit de vote aux femmes (premier vote en 1945).
8 mai 1945	Capitulation de l'Allemagne. Le Japon capitule le 2 septembre, après les bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki.

Les personnages clés

Georges Clemenceau · « le Tigre », président du Conseil de 1917 à 1920, artisan de la victoire de 1918.

Philippe Pétain · vainqueur de Verdun en 1916, chef du régime de Vichy de 1940 à 1944.

Léon Blum · socialiste, chef du gouvernement du Front populaire en 1936.

Charles de Gaulle · lance l'appel du 18 juin 1940 depuis Londres, chef de la France libre.

Jean Moulin · préfet, unifie la Résistance intérieure ; mort après son arrestation en 1943.

Adolf Hitler · dirigeant de l'Allemagne nazie de 1933 à 1945, responsable de la Shoah.

Les pièges classiques

Armistice et traité de paix : l'armistice du 11 novembre 1918 arrête les combats ; le traité de Versailles est signé le 28 juin 1919.

18 juin et 22 juin 1940 : le premier est l'appel de de Gaulle, le second l'armistice signé par le gouvernement Pétain.

8 mai 1945 ne marque que la fin de la guerre en Europe ; la guerre mondiale s'achève le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

Le régime de Vichy n'est pas une République : il porte le nom d'« État français » et met fin à la IIIe République.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quelle est la date de l'armistice de la Première Guerre mondiale ?
A. 11 novembre 1918 · B. 28 juin 1919 · C. 8 mai 1945 · D. 3 août 1914

2. Quelle est la date de l'appel du général de Gaulle ?
A. 22 juin 1940 · B. 18 juin 1940 · C. 10 juillet 1940 · D. 6 juin 1944

3. Les premiers congés payés sont obtenus sous :
A. le gouvernement Clemenceau · B. le régime de Vichy · C. le Front populaire · D. la Libération

4. Qui unifie la Résistance intérieure en 1943 ?
A. Léon Blum · B. Philippe Pétain · C. Georges Clemenceau · D. Jean Moulin

5. En quelle année les femmes obtiennent-elles le droit de vote ?
A. 1848 · B. 1936 · C. 1944 · D. 1958

Corrigés détaillés

1. A · Le 11 novembre 1918, à Rethondes. Le 28 juin 1919 est la date du traité de Versailles.

2. B · Le 18 juin 1940, à la BBC, depuis Londres.

3. C · En 1936, avec les accords Matignon : deux semaines de congés payés.

4. D · Jean Moulin, délégué du général de Gaulle, préside le Conseil national de la Résistance.

5. C · Par l'ordonnance du 21 avril 1944 ; elles votent pour la première fois en 1945.

De 1945 à nos jours

Reconstruction, décolonisation, Ve République, construction européenne et grandes réformes

L'ESSENTIEL

Les Trente Glorieuses (1945-1973) : forte croissance, plein emploi, consommation de masse ; elles prennent fin avec les chocs pétroliers de 1973 et 1979.

La guerre froide (1947-1991) oppose le bloc américain et le bloc soviétique, sans affrontement direct ; elle s'achève avec la chute du mur de Berlin (1989) et la fin de l'URSS (1991).

La décolonisation : guerre d'Indochine (1946-1954), guerre d'Algérie (1954-1962), indépendances de l'Afrique subsaharienne (1960).

L'État-providence : la Sécurité sociale (1945) protège contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, famille).

La chronologie à retenir

La IVe République (1946-1958)	
1945	Création de l'ONU ; ordonnances créant la Sécurité sociale (octobre).
1946	Constitution de la IVe République (27 octobre) ; son préambule garantit des droits sociaux.
1954	Défaite de Diên Biên Phu, fin de la guerre d'Indochine ; début de la guerre d'Algérie (1er novembre).
La Ve République	
1958	Retour du général de Gaulle ; Constitution du 4 octobre 1958.
1962	Accords d'Évian (18 mars) et indépendance de l'Algérie ; élection du Président au suffrage universel direct, adoptée par référendum.
1968	Mai 68 : révolte étudiante et grève générale.
1974-1975	Majorité à 18 ans (1974) ; loi Veil dépénalisant l'interruption volontaire de grossesse (1975).
1981	Alternance : François Mitterrand est élu ; abolition de la peine de mort (loi Badinter).
1982	Lois de décentralisation (Gaston Defferre).
2000 · 2002	Quinquennat adopté par référendum ; mise en circulation des pièces et billets en euros.
2008	Grande révision constitutionnelle : QPC, limitation à deux mandats présidentiels consécutifs.
2013	Loi ouvrant le mariage aux couples de même sexe.
2020	Pandémie de Covid-19 et premier confinement national (mars).
2024	La liberté de recourir à l'IVG est inscrite dans la Constitution (8 mars).

Les présidents de la Ve République

1959-1969	**Charles de Gaulle**	Démissionne en 1969 après l'échec d'un référendum.
1969-1974	**Georges Pompidou**	Meurt en cours de mandat.
1974-1981	**Valéry Giscard d'Estaing**	Majorité à 18 ans, loi Veil.
1981-1995	**François Mitterrand**	Deux septennats ; deux cohabitations.
1995-2007	**Jacques Chirac**	Un septennat puis un quinquennat.
2007-2012	**Nicolas Sarkozy**	Révision constitutionnelle de 2008.
2012-2017	**François Hollande**	Mariage ouvert aux couples de même sexe (2013).
Depuis 2017	**Emmanuel Macron**	Réélu en 2022.

En cas de vacance, le président du Sénat assure l'intérim : ce fut le cas d'Alain Poher en 1969 et en 1974.

Les pièges classiques

De Gaulle ne fonde pas la IVe République : il quitte le pouvoir en janvier 1946 ; il revient en 1958 pour fonder la Ve.

1958 n'est pas 1962 : la Constitution date de 1958, l'élection du Président au suffrage universel direct de 1962.

Loi Veil (1975) et loi Badinter (1981) : la première concerne l'IVG, la seconde abolit la peine de mort.

Le quinquennat est adopté en 2000, mais s'applique pour la première fois à l'élection de 2002.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. En quelle année sont signés les accords d'Évian ?
A. 1954 · B. 1962 · C. 1958 · D. 1968

2. En quelle année la peine de mort est-elle abolie ?
A. 1981 · B. 1975 · C. 1968 · D. 1995

3. Qui est le premier président de la Ve République ?
A. Georges Pompidou · B. René Coty · C. Vincent Auriol · D. Charles de Gaulle

4. En quelle année la loi Veil est-elle adoptée ?
A. 1974 · B. 1981 · C. 1975 · D. 2024

5. Quel président a exercé deux septennats complets ?
A. Charles de Gaulle · B. Jacques Chirac · C. François Mitterrand · D. Valéry Giscard d'Estaing

Corrigés détaillés

1. B · Le 18 mars 1962 ; l'Algérie devient indépendante le 5 juillet 1962.

2. A · Loi du 9 octobre 1981, défendue par le garde des Sceaux Robert Badinter.

3. D · Élu en décembre 1958, il prend ses fonctions en janvier 1959. René Coty et Vincent Auriol furent présidents de la IVe.

4. C · Loi du 17 janvier 1975, portée par la ministre de la Santé Simone Veil.

5. C · De 1981 à 1995. De Gaulle a démissionné pendant son second mandat ; Chirac a fait un septennat et un quinquennat.

Le territoire et ses milieux

Situation, frontières, reliefs, fleuves, climats et risques naturels

≈ 550 000 km²
France métropolitaine, le plus vaste pays de l'Union européenne

8 voisins
en métropole ; 3 de plus outre-mer : Brésil, Suriname, Pays-Bas

3 façades
Manche et mer du Nord, océan Atlantique, Méditerranée

≈ 1/3
du territoire métropolitain est couvert de forêts

Les frontières de la métropole. Belgique, Luxembourg, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, Andorre et Espagne. La plus longue frontière terrestre de la France la sépare pourtant du Brésil, en Guyane.

Les frontières naturelles. Le Rhin (avec l'Allemagne), le Jura et les Alpes (avec la Suisse et l'Italie), les Pyrénées (avec l'Espagne et l'Andorre).

Les reliefs

Massif	Type et repère
Alpes	Montagne jeune, aux sommets élevés : le mont Blanc culmine à environ 4 806 m, point le plus haut de l'Europe occidentale.
Pyrénées	Montagne jeune, frontière avec l'Espagne.
Jura	Montagne moyenne, frontière avec la Suisse.
Massif central	Montagne ancienne aux reliefs usés, avec des volcans éteints (chaîne des Puys).
Vosges, Massif armoricain	Massifs anciens et peu élevés.
Plaines et bassins	Bassin parisien et Bassin aquitain : vastes plaines, très favorables à l'agriculture.

Les grands fleuves

Fleuve	Repère
Loire	Environ 1 000 km : le plus long fleuve entièrement français ; se jette dans l'Atlantique.
Seine	Environ 780 km ; traverse Paris et se jette dans la Manche, au Havre.
Rhône	Né en Suisse ; traverse Lyon et se jette dans la Méditerranée.
Garonne	Née en Espagne ; traverse Toulouse et Bordeaux, puis forme l'estuaire de la Gironde.
Rhin	Sert de frontière avec l'Allemagne ; grand axe de transport fluvial européen.

Les climats. Océanique à l'ouest (doux et humide), semi-continental à l'est (hivers froids, étés chauds), méditerranéen au sud-est (étés chauds et secs), montagnard en altitude. Outre-mer : climats tropicaux (Antilles, La Réunion, Mayotte) et équatorial (Guyane).

Les risques naturels. Les inondations sont le risque le plus répandu ; s'y ajoutent les feux de forêt, les avalanches, les séismes (notamment aux Antilles) et les cyclones outre-mer.

Des milieux entre nature et société. Les milieux français sont presque tous aménagés par l'être humain : forêts exploitées, littoraux urbanisés, montagnes équipées pour le tourisme. Leur protection repose notamment sur 11 parcs nationaux (le premier, la Vanoise, en 1963), des parcs naturels régionaux et le Conservatoire du littoral.

Des milieux sous pression. Artificialisation des sols, érosion du littoral, sécheresses et canicules plus fréquentes avec le changement climatique.

Les pièges classiques

La plus longue frontière terrestre de la France n'est pas en Europe : c'est celle avec le Brésil, en Guyane.

La Loire est le plus long fleuve entièrement français, mais le Rhône a le plus fort débit.

Montagnes jeunes ou anciennes : Alpes et Pyrénées sont jeunes et élevées ; le Massif central, les Vosges et le Massif armoricain sont anciens et érodés.

L'Autriche n'est pas voisine de la France. En revanche, Monaco et Andorre le sont.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Quel est le point culminant de la France ?
A. Le Vignemale · B. Le mont Blanc · C. Le puy de Sancy · D. Le Monte Cinto

2. Quel est le plus long fleuve entièrement français ?
A. La Seine · B. Le Rhône · C. La Loire · D. La Garonne

3. Lequel de ces pays n'a pas de frontière avec la France métropolitaine ?
A. Andorre · B. Le Luxembourg · C. L'Autriche · D. Monaco

4. Quel climat connaît la Guyane ?
A. Équatorial · B. Tropical sec · C. Méditerranéen · D. Océanique

5. Le Massif central est :
A. une montagne jeune · B. le massif le plus élevé de France · C. une frontière avec l'Italie · D. un massif ancien, avec des volcans éteints

Corrigés détaillés

1. B · Le mont Blanc, dans les Alpes, environ 4 806 m.

2. C · La Loire, environ 1 000 km. Le Rhône et la Garonne prennent leur source à l'étranger.

3. C · L'Autriche ; la France métropolitaine compte 8 voisins, dont Andorre et Monaco.

4. A · Climat équatorial, chaud et humide toute l'année, propice à la forêt amazonienne.

5. D · Massif ancien, avec la chaîne des Puys ; il culmine au puy de Sancy (1 885 m).

L'organisation administrative du territoire

Régions, départements, communes, intercommunalités et statuts de l'outre-mer

L'ESSENTIEL

Trois niveaux de collectivités territoriales (art. 72 de la Constitution) : la commune (près de 35 000), le département (101) et la région (18). Chacune s'administre librement par des conseils élus.

Les intercommunalités regroupent des communes pour gérer ensemble des services (transports, déchets, eau). Les plus intégrées sont les métropoles, comme celles de Lyon, Lille ou Bordeaux.

L'État dans les territoires. Le préfet, nommé par le Gouvernement, représente l'État dans la région et le département : c'est la déconcentration. Les lois de 1982 (Gaston Defferre) ont lancé la décentralisation, qui transfère des compétences aux collectivités.

La réforme de 2015 a ramené les régions métropolitaines de 22 à 13, à compter du 1er janvier 2016.

Les 13 régions métropolitaines et leur chef-lieu

Région	Chef-lieu	Région	Chef-lieu
Auvergne-Rhône-Alpes	Lyon	Hauts-de-France	Lille
Bourgogne-Franche-Comté	Dijon	Île-de-France	Paris
Bretagne	Rennes	Normandie	Rouen
Centre-Val de Loire	Orléans	Nouvelle-Aquitaine	Bordeaux
Corse	Ajaccio	Occitanie	Toulouse
Grand Est	Strasbourg	Pays de la Loire	Nantes
		Provence-Alpes-Côte d'Azur	Marseille

L'outre-mer : des statuts différents

Statut	Territoires
Départements et régions d'outre-mer (art. 73) : le droit national s'y applique, avec des adaptations	Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte. Martinique et Guyane ont une collectivité unique depuis 2015.
Collectivités d'outre-mer (art. 74) : statut propre, plus d'autonomie	Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna, Polynésie française.
Nouvelle-Calédonie (titre XIII)	Statut particulier, issu des accords de Matignon (1988) et de Nouméa (1998).
Territoires sans population permanente	Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), île de Clipperton.

Les pièges classiques

18 régions = 13 en métropole + 5 outre-mer, et 101 départements = 96 en métropole + 5 outre-mer.

Déconcentration et décentralisation : la première délègue des pouvoirs à des agents de l'État (le préfet) ; la seconde transfère des compétences à des collectivités élues.

Le préfet n'est pas élu : il est nommé par décret en Conseil des ministres. Le président du conseil départemental, lui, est élu.

Le chef-lieu n'est pas toujours la plus grande ville : en Normandie, c'est Rouen et non Le Havre ou Caen ; en Bourgogne-Franche-Comté, Dijon et non Besançon.

La Polynésie française n'est pas un département : c'est une collectivité d'outre-mer, dotée d'une large autonomie.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Combien la France compte-t-elle de régions, outre-mer compris ?
A. 13 · B. 22 · C. 27 · D. 18

2. Combien la France compte-t-elle de départements ?
A. 96 · B. 95 · C. 101 · D. 105

3. Quel est le chef-lieu de la région Occitanie ?
A. Montpellier · B. Toulouse · C. Marseille · D. Bordeaux

4. Qui représente l'État dans le département ?
A. Le préfet · B. Le président du conseil départemental · C. Le maire du chef-lieu · D. Le député

5. Lequel de ces territoires est une collectivité d'outre-mer (article 74) ?
A. La Réunion · B. Mayotte · C. La Polynésie française · D. La Guyane

Corrigés détaillés

1. D · 13 régions métropolitaines et 5 régions d'outre-mer. 22 était le nombre de régions métropolitaines avant 2016.

2. C · 101 départements : 96 en métropole et 5 outre-mer.

3. B · Toulouse. Montpellier était le chef-lieu de l'ancienne région Languedoc-Roussillon.

4. A · Le préfet, représentant de chacun des membres du Gouvernement dans le département.

5. C · La Polynésie française. Les quatre autres sont des départements et régions d'outre-mer.

Population, économie et outre-mer

Peuplement, dynamiques démographiques, espace économique, réseaux et espaces maritimes

La population en chiffres (Insee, 1er janvier 2026)

69,1 M
habitants, dont 66,8 M en métropole et 2,3 M outre-mer

1,56
enfant par femme en 2025, le plus bas niveau depuis 1918

– 6 000
solde naturel 2025 : plus de décès que de naissances, une première depuis 1945

85,9 · 80,3
ans d'espérance de vie à la naissance, femmes et hommes

Chiffres provisoires du bilan démographique 2025 de l'Insee, publié en janvier 2026.

Une répartition inégale. La population se concentre dans les grandes métropoles, sur les littoraux et dans les vallées (Rhône, Seine). L'Île-de-France regroupe près d'un Français sur cinq. À l'inverse, une « diagonale des faibles densités » s'étend des Ardennes aux Landes.

Les mobilités. Métropolisation (concentration des hommes et des activités dans les grandes villes), périurbanisation (installation en périphérie) et attrait du Sud et de l'Ouest.

Le vieillissement. Les 65 ans ou plus représentent 22,2 % de la population, presque autant que les moins de 20 ans (22,5 %).

L'espace économique

Les services dominent : environ trois emplois sur quatre relèvent du secteur tertiaire (commerce, santé, administrations, tourisme, finance).

L'agriculture : la France est la première puissance agricole de l'Union européenne (céréales, vin, élevage), avec un nombre d'agriculteurs en baisse constante.

L'industrie : aéronautique, automobile, luxe, agroalimentaire, pharmacie. Le nucléaire produit environ deux tiers de l'électricité.

Le tourisme : la France est la première destination touristique mondiale.

Réseaux, flux et espaces maritimes

Les réseaux. Un réseau en étoile centré sur Paris (autoroutes, lignes à grande vitesse : premier TGV en 1981 entre Paris et Lyon). Grands ports : Marseille-Fos, premier port français, et Le Havre. Premier aéroport : Paris-Charles-de-Gaulle.

Les espaces maritimes. Grâce à l'outre-mer, la France possède la deuxième zone économique exclusive (ZEE) du monde, environ 10 millions de km², juste derrière les États-Unis. La ZEE s'étend jusqu'à 200 milles marins des côtes : l'État y exploite seul les ressources.

Les pièges classiques

Solde naturel et solde migratoire : le premier compare naissances et décès, le second arrivées et départs. En 2025, la population augmente encore grâce au solde migratoire, malgré un solde naturel négatif.

Population et densité : la densité rapporte le nombre d'habitants à la superficie (habitants par km²).

ZEE et eaux territoriales : les eaux territoriales s'arrêtent à 12 milles marins des côtes, la ZEE s'étend jusqu'à 200 milles.

Le premier port français est Marseille-Fos, et non Le Havre, même si Le Havre domine le trafic de conteneurs.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Combien la France compte-t-elle d'habitants au 1er janvier 2026 ?
A. 66,8 millions · B. 69,1 millions · C. 72 millions · D. 65 millions

2. Quel est le premier port français ?
A. Le Havre · B. Dunkerque · C. Marseille-Fos · D. Bordeaux

3. À quel rang mondial se situe la zone économique exclusive française ?
A. 2e · B. 1er · C. 5e · D. 10e

4. Quelle part de l'emploi relève du secteur tertiaire ?
A. Environ 25 % · B. Environ 50 % · C. Environ 75 % · D. Environ 95 %

5. La « diagonale des faibles densités » s'étend :
A. du Nord à la Provence · B. de la Bretagne à l'Alsace · C. de Paris à Lyon · D. des Ardennes aux Landes

Corrigés détaillés

1. **B** · 69,1 millions, dont 66,8 millions en métropole (réponse A, qui oublie l'outre-mer).
2. **C** · Marseille-Fos, premier port français par le tonnage total de marchandises.
3. **A** · Deuxième, derrière les États-Unis, grâce aux territoires d'outre-mer.
4. **C** · Environ trois emplois sur quatre sont des emplois de services.
5. **D** · Des Ardennes aux Landes, en passant par le Massif central : des espaces ruraux peu peuplés.

S'informer, communiquer, créer

Recherche et veille, données, communication et collaboration en ligne, création de documents

1 · Rechercher et traiter l'information

Opérateur de recherche	Effet
"impôt sur le revenu"	Les guillemets cherchent l'expression exacte.
fiscalité -locale	Le signe moins exclut un mot.
TVA OR taxe	OR (en majuscules) cherche l'un ou l'autre terme.
site:impots.gouv.fr	Limite la recherche à un site.
filetype:pdf	Limite la recherche à un type de fichier.

Évaluer une source. Qui en est l'auteur ? De quand date l'information ? Quel est l'objectif du site (informer, vendre, convaincre) ? Est-elle confirmée par d'autres sources fiables ? Pour les règles officielles, préférez les sites en *.gouv.fr*.

Faire une veille. Alertes de moteurs de recherche, abonnements à des lettres d'information, flux RSS (fils qui signalent automatiquement les nouveaux contenus d'un site).

Gérer des données. Un tableur (Excel, LibreOffice Calc) organise les données en lignes et colonnes ; il permet de trier, filtrer et calculer avec des formules, qui commencent par « = » (par exemple =SOMME(B2:B10)). Le format CSV stocke un tableau en texte brut, valeurs séparées par des virgules ou des points-virgules. Les données publiques ouvertes (open data) sont diffusées sur data.gouv.fr.

2 · Communiquer et collaborer

Le courriel. « À » : destinataires principaux. « Cc » (copie carbone) : destinataires en copie, visibles de tous. « Cci » (copie carbone invisible) : destinataires masqués, utile pour un envoi groupé sans dévoiler les adresses.

Travailler à plusieurs. Documents partagés en ligne (dans le « cloud », c'est-à-dire sur des serveurs distants), édition simultanée, historique des versions, visioconférence.

L'identité numérique. L'ensemble des traces laissées en ligne (publications, commentaires, photos) forme votre e-réputation. La nétiquette désigne les règles de politesse en ligne.

Les services publics en ligne. FranceConnect permet de se connecter aux sites publics avec un compte existant (impots.gouv.fr, Ameli...).

3 · Créer des contenus

Les formats. Texte : .docx (Word), .odt (format ouvert LibreOffice), .pdf (mise en page figée, idéal pour diffuser). Image : .jpg (photos, compressé), .png (transparence, sans perte). Son : .mp3. Vidéo : .mp4.

Les droits. Une œuvre trouvée en ligne est protégée par le droit d'auteur, sauf mention contraire. Les licences Creative Commons précisent les usages permis : BY (citer l'auteur), NC (pas d'usage commercial), ND (pas de modification), SA (partage dans les mêmes conditions).

Les pièges classiques

Cc et Cci : en « Cc », tous les destinataires voient les adresses ; seul le « Cci » les masque.

« Répondre à tous » envoie la réponse à tous les destinataires visibles, pas seulement à l'expéditeur.

Une encyclopédie collaborative n'est pas une source officielle : pour une règle de droit ou un chiffre public, remontez au texte ou au site de l'administration.

Dans un tableur, la référence B2 est absolue : elle ne change pas quand on recopie la formule, contrairement à B2.

Libre d'accès ne veut pas dire libre de droits : une image visible sur internet reste protégée par le droit d'auteur.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Pour chercher une expression exacte dans un moteur de recherche, on utilise :
A. des guillemets · B. le signe moins · C. l'opérateur OR · D. l'opérateur site:

2. Le champ « Cci » d'un courriel sert à :
A. mettre un destinataire en copie visible · B. masquer les adresses des destinataires · C. chiffrer le message · D. programmer l'envoi

3. Quel format convient pour diffuser un document dont la mise en page ne doit pas bouger ?
A. .docx · B. .odt · C. .pdf · D. .csv

4. Dans une licence Creative Commons, la mention « NC » signifie :
A. nouvelle création · B. nom du créateur · C. non certifié · D. pas d'utilisation commerciale

5. Dans un tableur, une formule commence par le signe :
A. # · B. = · C. @ · D. !

Corrigés détaillés

1. **A** · Les guillemets imposent les mots dans cet ordre exact.
2. **B** · La copie carbone invisible cache les adresses aux autres destinataires.
3. **C** · Le PDF fige la mise en page, quel que soit l'appareil utilisé pour l'ouvrir.
4. **D** · NC pour « Non commercial » : l'œuvre ne peut pas être utilisée dans un but commercial.
5. **B** · Par exemple =B2*1,2 pour calculer un montant toutes taxes comprises.

Protection et sécurité numériques

Sécuriser ses équipements, protéger ses données personnelles, sa santé et l'environnement

1 · Sécuriser son environnement numérique

Les mots de passe. Au moins 12 caractères mêlant majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux ; un mot de passe différent par compte ; un gestionnaire de mots de passe pour les retenir.

La double authentification ajoute un second facteur (code reçu par SMS, application) : même volé, le mot de passe ne suffit plus.

Les bons réflexes. Faire les mises à jour, qui corrigent des failles de sécurité ; vérifier que l'adresse d'un site commence par « https » avant d'y saisir des données ; éviter les réseaux Wi-Fi publics pour les opérations sensibles ; sauvegarder régulièrement (règle 3-2-1 : 3 copies, sur 2 supports différents, dont 1 hors du domicile ou du bureau).

Menace	Principe et parade
Hameçonnage (phishing)	Faux message imitant une banque ou une administration pour voler des identifiants. Ne jamais cliquer sur le lien : passer par le site officiel.
Rançongiciel	Logiciel qui chiffre les fichiers et exige une rançon. Parade : sauvegardes et mises à jour ; ne pas payer.
Faux support technique	Message alarmant invitant à appeler un faux service d'assistance. Ne jamais appeler ni donner l'accès à son ordinateur.
Où signaler ?	Cybermalveillance.gouv.fr (assistance aux victimes) ; la plateforme Pharos pour les contenus illicites en ligne.

2 · Protéger ses données personnelles

Une donnée personnelle permet d'identifier une personne, directement ou non : nom, adresse, numéro de téléphone, photo, adresse IP.

Le RGPD (règlement général sur la protection des données), applicable depuis le 25 mai 2018 dans toute l'Union, encadre leur utilisation. Les droits de chacun : accès, rectification, effacement (« droit à l'oubli »), opposition, portabilité. Sanction maximale : 20 millions d'euros ou 4 % du chiffre d'affaires mondial.

La CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés), créée par la loi Informatique et libertés de 1978, veille au respect de ces règles en France.

3 · Protéger sa santé, son bien-être et l'environnement

La santé. Limiter le temps d'écran, faire des pauses, adopter une bonne posture. Le 3018 est le numéro national contre le cyberharcèlement. Les salariés bénéficient d'un droit à la déconnexion.

L'environnement. Le numérique représente environ 4 % de l'empreinte carbone de la France ; la fabrication des équipements en est la principale cause. Le meilleur geste : garder ses appareils plus longtemps et les faire réparer.

Les pièges classiques

Le cadenas « https » garantit une connexion chiffrée, pas l'honnêteté du site : un site frauduleux peut aussi l'afficher.

CNIL et ANSSI ne se confondent pas : la CNIL protège les données personnelles ; l'ANSSI (Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) défend les systèmes informatiques, notamment ceux de l'État.

Une adresse IP est une donnée personnelle, au même titre qu'un nom ou une adresse postale.

Payer une rançon est déconseillé : rien ne garantit la récupération des fichiers, et cela finance les criminels.

Un mot de passe complexe réutilisé partout reste dangereux : une seule fuite expose tous les comptes.

Entraînez-vous : 5 QCM · une seule bonne réponse, une réponse fausse retire des points

1. Depuis quand le RGPD s'applique-t-il ?
A. 1978 · B. 2018 · C. 2004 · D. 2022

2. L'hameçonnage consiste à :
A. chiffrer des fichiers contre une rançon · B. saturer un site internet · C. imiter un organisme de confiance pour voler des identifiants · D. pirater un réseau Wi-Fi

3. Quel est le numéro national contre le cyberharcèlement ?
A. 3018 · B. 3919 · C. 17 · D. 115

4. La règle « 3-2-1 » concerne :
A. les mots de passe · B. les mises à jour · C. la double authentification · D. les sauvegardes

5. Quelle autorité veille en France à la protection des données personnelles ?
A. L'ANSSI · B. L'Arcom · C. La CNIL · D. Cybermalveillance.gouv.fr

Corrigés détaillés

1. **B** · Le 25 mai 2018. 1978 est l'année de la loi Informatique et libertés, qui a créé la CNIL.
2. **C** · Le faux message incite à cliquer sur un lien piégé. La réponse A décrit un rançongiciel.
3. **A** · Le 3018. Le 3919 est le numéro d'écoute des femmes victimes de violences.
4. **D** · Trois copies, sur deux supports différents, dont une conservée hors site.
5. **C** · La CNIL, autorité administrative indépendante créée en 1978.

Les QCM officiels corrigés

Les questions de connaissances générales posées en 2026 et dans le sujet zéro, avec leur corrigé

Le sujet 2026. Le QCM est **commun à toutes les options** : 30 questions, réparties en 8 de connaissances générales, 8 de français, 8 de mathématiques et 6 de raisonnement logique. Une seule bonne réponse sur quatre ; une réponse fausse est pénalisée. Cette fiche reprend les questions de connaissances générales et les corrige.

1. Les opérations suivantes constituent un traitement de données personnelles, sauf une. Laquelle ?

1. La collecte de coordonnées de prospects par un questionnaire · 2. La création d'une carte de fidélité avec les coordonnées du client · 3. La mise à jour d'un fichier client pour l'envoi d'une commande · 4. Un fichier de coordonnées d'entreprises : nom, adresse, standard, courriel générique

Réponse 4. Le RGPD protège les données des **personnes physiques**. Les coordonnées génériques d'une entreprise ne désignent personne en particulier.

2. En 2014, l'Assemblée nationale a voté la réduction du nombre de régions métropolitaines de 22 à :

1. 8 · 2. 10 · 3. 13 · 4. 15

Réponse 3. 13 régions métropolitaines depuis le 1er janvier 2016 (loi du 16 janvier 2015), 18 avec l'outre-mer.

3. Le début du règne de Louis XIV se situe pendant :

1. l'Antiquité · 2. l'Époque moderne · 3. l'Histoire contemporaine · 4. le Moyen Âge

Réponse 2. Louis XIV devient roi en 1643. L'Époque moderne court de 1492 (ou 1453) à 1789.

4. Quel est l'apport majeur de la bataille de Marignan ?

1. La chute de l'Empire romain d'Orient · 2. Le début de la Renaissance française · 3. Le début du siècle des Lumières · 4. Le partage du royaume de Charlemagne

Réponse 2. 1515 : la victoire de François Ier en Italie ouvre la France à la Renaissance italienne. 1453, 1715-1789 et 843 correspondent aux autres propositions.

5. Qui était le premier Président de la République française ?

1. Louis-Napoléon Bonaparte · 2. Paul Doumer · 3. Félix Faure · 4. Raymond Poincaré

Réponse 1. Élu au suffrage universel masculin en décembre 1848, sous la IIe République, avant de devenir Napoléon III.

6. Quelle institution française est renouvelée par tiers tous les 3 ans ?

1. L'Assemblée nationale · 2. Le Conseil constitutionnel · 3. Le Conseil d'État · 4. Le Sénat

Réponse 2. Ses 9 membres, nommés pour 9 ans, sont renouvelés par tiers tous les 3 ans. Piège : le Sénat est renouvelé **par moitié** tous les 3 ans depuis la réforme de 2003, appliquée en 2011.

7. Quelle institution européenne adopte les lois et le budget avec le Parlement européen ?

1. La Banque centrale européenne · 2. La Commission européenne · 3. Le Conseil de l'Union européenne · 4. La Cour de justice de l'Union européenne

Réponse 3. Le Conseil de l'UE (les ministres des États) est colégislateur avec le Parlement. La Commission propose, elle n'adopte pas.

8. Quel est le principal objectif de la politique monétaire menée dans la zone euro ?

1. Favoriser les politiques environnementales · 2. La libre circulation des biens et des personnes · 3. Lutter contre la fraude · 4. Maîtriser le taux d'inflation

Réponse 4. Le mandat de la BCE est la stabilité des prix, définie comme une inflation de 2 % à moyen terme.

Le sujet zéro, publié pour présenter l'épreuve, suivait exactement la même répartition. Les questions s'appuyant sur une figure sont décrites en mots.

1. Parmi ces propositions, laquelle est vraie ?

1. Le Territoire de Belfort est un département de la région Bourgogne-Franche-Comté · 2. C'est un département d'outre-mer · 3. C'est une république autonome · 4. Il fait partie de la région Île-de-France

Réponse 1. Le Territoire de Belfort (90) est un département de Bourgogne-Franche-Comté.

2. Quel fleuve traverse Rouen ?

1. L'Aisne · 2. La Loire · 3. La Meuse · 4. La Seine

Réponse 4. La Seine traverse Paris, Rouen, puis se jette dans la Manche au Havre.

3. Qui était le président de la République de 1969 à 1974 ?

1. Jacques Chirac · 2. François Hollande · 3. François Mitterrand · 4. Georges Pompidou

Réponse 4. Élu en 1969 après la démission du général de Gaulle, il meurt en fonctions en 1974.

4. En 1815, Napoléon a perdu la bataille de Waterloo, qui s'est déroulée en :

1. Angleterre · 2. Belgique · 3. France · 4. Pologne

Réponse 2. Waterloo se trouve au sud de Bruxelles.

5. Quelle est la durée du mandat des députés ?

1. 4 ans · 2. 5 ans · 3. 6 ans · 4. 7 ans

Réponse 2. 5 ans, sauf dissolution. Les sénateurs sont élus pour 6 ans.

6. Quelle institution européenne est élue directement par les citoyens ?

1. La Commission européenne · 2. Le Conseil de l'Union européenne · 3. La Cour de justice de l'UE · 4. Le Parlement européen

Réponse 4. Élu au suffrage universel direct depuis 1979, pour 5 ans.

7. Quel critère permet la recherche d'un fichier ?

1. Le jour de la semaine · 2. Le nombre de caractères · 3. Le nombre de mots · 4. Un mot contenu dans le nom du fichier

Réponse 4. On cherche par nom, extension, date de modification, type ou contenu.

8. Qu'est-ce que le partage de fichier ?

1. La défragmentation du fichier · 2. La duplication du fichier · 3. La séparation du fichier en plusieurs parties · 4. Le droit d'écriture accordé à d'autres utilisateurs sur le fichier

Réponse 4. Partager, c'est donner à d'autres des droits d'accès (lecture, écriture) sur un même fichier, sans le dupliquer.

FIN DU PACK · CONNAISSANCES GÉNÉRALES

Et maintenant, à vous !

Relisez les pièges de chaque fiche, refaites les questions ratées quelques jours plus tard, puis entraînez-vous sur les sujets officiels en temps réel. La régularité compte plus que la durée : un peu chaque jour vaut mieux qu'une longue séance la veille.

LE JOUR J : LA LISTE À COCHER

- ☐ **Votre convocation.** Imprimée, avec l'adresse exacte du centre d'examen. Repérez le trajet la veille.
- ☐ **Une pièce d'identité.** En cours de validité : sans elle, l'accès à la salle peut être refusé.
- ☐ **Le matériel autorisé.** Stylos à encre noire ou bleue, de rechange. Vérifiez sur la convocation si la calculatrice est admise.
- ☐ **Une montre.** Pour suivre votre plan : 45 minutes pour le QCM, 1 h 15 pour les QRC.

LA COLLECTION COMPLÈTE

Le tronc commun AD, QCM et oral réunis	**Analyse de dossier** Épreuve écrite n° 1	**Connaissances générales** QCM de l'épreuve n° 2
Français QCM de l'épreuve n° 2	**Mathématiques et raisonnement logique** QCM de l'épreuve n° 2	**Sciences économiques et sociales** Option QRC
Comptabilité et analyse financière Option QRC	**Droit** Option QRC	**Mathématiques** Option QRC
Histoire, géographie, géopolitique Option QRC	**Oral d'admission** Épreuve d'admission	

UNE ERREUR, UNE QUESTION ?

Si vous repérez une erreur ou un point à préciser, écrivez à **contact@lessentiel-concours.fr** : chaque signalement améliore la prochaine version.

PARTAGEZ-LE

Ce document est gratuit. Vous pouvez le transmettre librement à d'autres candidats, sans le modifier ni le vendre (licence CC BY-NC-ND 4.0).

L'Essentiel Concours

Ici... on va à l'essentiel. Bon courage !
Initiative indépendante : ce document n'est pas une publication officielle de la DGFiP.